

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020 (20 H)

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy – MENDEZ Emmanuelle - COURTOIS Nadine – VIARD Marie-Laure – Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique – Monsieur MOREAU Didier

Excusé : Monsieur MALDEREZ Alain

Absents : Madame THOMAS Céline – Monsieur BARITEL Cédric

Madame BERTRAND Catherine est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2020.

- COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2019 :

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur BURTEAU Gilles, Adjoint, et en l'absence du Maire, les comptes administratifs qui se résument ainsi :

A) BUDGET GÉNÉRAL :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées	599 284,54 €
- Recettes réalisées	653 528,63 €
- Excédent antérieur reporté	220 346,28 €
Total des recettes	873 874,91 €
Excédent de clôture.....	274 590,37 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées	524 317,68 €
- Déficit antérieur reporté	84 514,94 €
Total des dépenses.....	608 832,62 €
- Recettes réalisées	424 505,47 €
Déficit de clôture.....	184 327,15 €

Restes à réaliser dépenses..... 1 000,00 €

Restes à réaliser recettes

Déficit..... 127 462,15 €

Excédent global pour les deux sections : 147 128,22 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2020, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 274 590,37 €, d'une part à l'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 127 462,15 € incluant les restes à réaliser ; d'autre part, le solde de 147 128,22 € en excédent de fonctionnement reporté.

B) BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Section d'exploitation :

- Dépenses réalisées	55 889,52 €
- Recettes réalisées	42 546,95 €
- Excédent antérieur reporté	22 203,01 €
Total des recettes	64 749,96 €
Excédent de clôture	8 860,44 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées	54 517,63 €
- Recettes réalisées	30 170,87 €
- Excédent antérieur reporté	99 714,52 €
Total des recettes	129 885,39 €

Excédent de clôture	75 367,76 €
Restes à réaliser dépenses.....	85 700,00 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Déficit.....	10 332,24 €
Déficit global pour les deux sections....	1 471,80 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2020, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 8 860,44 € d'une part à l'investissement pour couvrir une partie du déficit de la section d'investissement de 10 332,24 €, incluant les restes à réaliser.

C) BUDGET LOTISSEMENT LES TILLES :

<u>- Section de fonctionnement :</u>	
- Dépenses réalisées	125 124,55 €
- Recettes réalisées	134 690,33 €
- Excédent antérieur reporté	15 175,53 €
Total des recettes.....	149 865,86 €
Excédent de clôture	24 741,31 €
<u>- Section d'investissement :</u>	
- Dépenses réalisées	88 357,00 €
- Déficit antérieur reporté	87 186,26 €
- Total des dépenses.....	175 543,26 €
- Recettes réalisées	87 186,26 €
Déficit de clôture	88 357,00 €

Déficit global pour les deux sections63 615,69 €

Le Conseil Municipal constate le déficit d'investissement de 88 357 € de l'exercice 2019. L'excédent de clôture de fonctionnement de 24 741,31 € sera reporté au budget primitif 2020.

D) BUDGET ANNEXE COMMERCE :

<u>- Section de fonctionnement :</u>	
- Dépenses réalisées	9 167,37 €
- Recettes réalisées	27 388,00 €
- Excédent antérieur reporté	17 674,16 €
- Total des recettes.....	45 062,16 €
Excédent de clôture	35 894,79 €
<u>- Section d'investissement :</u>	
- Dépenses réalisées	31 962,74 €
- Déficit antérieur reporté	155 303,13 €
- Total des dépenses.....	187 265,87 €
- Recettes réalisées	196 840,17 €
Excédent de clôture	9 574,02 €
Dépenses restant à réaliser.....	89 200,00 €
Recettes restant à réaliser	45 000,00 €

Déficit de clôture final..... 34 625,70 €

Excédent global pour les deux sections.....1 269,09 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2020, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 35 894,79 €, d'une part à l'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 34 625,70 € ; d'autre part, le solde de 1 269,09 € en excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019 dont les montants sont identiques aux comptes administratifs.

- BUDGET 2020 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal décide des subventions à attribuer aux associations locales et extérieures qui seront inscrites au budget primitif 2020.

- FISCALITE :

Les taux des impôts locaux ne seront toujours pas modifiés pour 2020.

- PROLONGATION DU PACTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Pacte de solidarité financière et fiscale de la Communauté de Communes du Clunisois, pour les années 2015 à 2019, a été mis en place en 2015.

Ce fonds de concours a ainsi bénéficié aux communes durant ces cinq années, avec une prise en charge :

- de la contribution (et des augmentations successives) du SDIS généralisée à l'ensemble des communes ;
- du transfert au titre d'une baisse de de fiscalité 2015 qui a bénéficié à 30 communes sur la période 2015-2019 ;
- de la compensation de la contribution des communes au redressement des finances publiques pour les années 2015 et 2016.

Afin de ne pas pénaliser les communes membres en cette année de transition (du fait du renouvellement général des exécutifs locaux), et pour que celles-ci puissent bénéficier en 2020 des sommes attribuées et non-soldées, le conseil communautaire du 27/01/2020 a voté à l'unanimité la prolongation de ce pacte jusqu'au 31/12/2020.

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette prolongation du Pacte pour une durée d'un an jusqu'au 31/12/2020 et valide le montant de 26 061 € affecté à Salornay pour 2020.

- AVENANT BAIL COMMERCIAL BOUCHERIE TRAITEUR :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant au bail commercial signé le 29/03/2012 afin de constater le changement de statut de M. BALON qui devient gérant associé de la SARL BOUCHERIE BALON ainsi que la prise en compte de l'extension du local et la mise à jour des termes de la promesse de vente (maintien de la possibilité de rachat par M. BALON à titre exclusif au cours de la dernière période triennale du bail, 2027 à 2030). Le Conseil confirme le montant du nouveau loyer professionnel mensuel applicable au 01/03/2020 soit 1 300 € HT.

Les travaux d'extension se terminent. La réception est prévue le mardi 25/02/20.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision, prise sur délégation du Conseil Municipal, pour l'avenant au lot N° 6 carrelage avec l'entreprise BERRY pour un montant de 673 € HT soit 807.60 € TTC pour la fourniture et pose d'un caniveau inox pour l'évacuation des eaux de nettoyage (Décision N° 2020-2 du 20/02/2020 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20200220-DEC2020-2-AU du 20/02/2020)

- PERSONNEL : SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF ET CREATION POSTE REDACTEUR :

Suite à la réussite au concours de rédacteur principal 2^{ème} classe de Mme CHAPPELLIER, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs en supprimant le poste d'adjoint administratif à temps complet (catégorie C) qu'elle occupe actuellement et en créant un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet (catégorie B) pour permettre sa nomination sur ce nouveau grade au 1^{er} avril 2020.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

- SYDESL :

Le Maire fait le point sur l'avancement du chantier de dissimulation du réseau électrique, rue de l'Hôpital : les travaux de génie civil seront terminés dans une dizaine de jours.

- Assainissement :

La commande des prestations pour la réactualisation du Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2013, a été passée au Cabinet SINBIO sous forme d'un accord-cadre par décision du Maire sur délégation du Conseil Municipal, pour un montant maximum de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC. (Décision N° 2020-2 du 20/02/2020 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20200220-DEC2020-2-AU du 20/02/2020)

Les campagnes de mesures de débit, dont les nocturnes, ainsi que les tests au fumigène, estimés à 12 870 € TTC, seront sous-traitées par la société PMH (Prestations de Mesures Hydrauliques) à DAGNEUX (01).

- **Bâtiment acquis de la succession Grosjean** : les travaux d'aménagement sont en cours dont une partie par les employés communaux.

- **Lotissement Les Tilles** : La réception définitive des travaux a été faite le 11/02/2020.

- QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- des décisions prises sur délégation du Conseil Municipal de non préemption suite aux Déclarations d'Intention d'Aliéner :

. N° 2/2020, reçue le 31/01/2020, pour la maison et les terrains, 7, rue de Chatille, cadastrés section F N° 218 – 219 – 220 – 221 appartenant à l'indivision BRAMOULLE à CHELLES (77) ;

. N° 3/2020, reçue le 31/01/2020, pour la maison et les terrains, 5, lotissement de Confle, cadastrés section F N° 781 – 782 appartenant à M. et Mme PAIRE Yann ;

. N° 4/2020, reçue le 05/02/2020, pour le terrain, 15, rue Lucie Aubrac, cadastrée section F N° 46 appartenant à M. AUBRAC Gilles à SALORNAY-sur-GUYE ;

. N° 5/2020, reçue le 05/02/2020, pour la maison et les terrains, 10, rue des Halles, cadastrés section F N° 862 – 865 – 734 – 242 – 350 et B 491 appartenant à M. ISOPPO Flavien à MONTESSON (78) ;

. N° 6/2020, reçue le 20/02/2020, pour les locaux d'habitation et commercial, 32, Grande rue, cadastrés section F N° 941 appartenant à M. MOURLON Jean à CHARNAY-les-MACON ;

- des suites de la réunion d'analyse des besoins de travaux éventuels au bâtiment du camping du 3 février : des travaux de rafraîchissement, principalement par les employés communaux, seront entrepris avant l'ouverture de la saison ;

- de la remise des prix du fleurissement départemental 2019 le 01/02/2020 à Montceau : Salornay a reçu le 1^{er} prix dans sa catégorie des communes de 501 à 1000 habitants et le 7^{ème} prix pour les décors de Noël. Pour le fleurissement des particuliers, Marcelle Pichard obtient un 1^{er} prix, Michel Longin 4^{ème}, Pascale Gressard 7^{ème} et Sylvie Brosselin 8^{ème}. Dans la catégorie commerce la boulangerie Plassard remporte un 2^{ème} prix et le café de la terrasse, Béatrice Plassard le 4^{ème} prix.

Le Maire remercie toutes les personnes qui s'impliquent dans l'embellissement de la commune ;

- de la mise en service de la borne de recharge des véhicules électriques sur l'aire de covoiturage Place de la Clochette ;

- des relevés faits sur le terrain pour le déploiement de la fibre optique par des sociétés spécialisées pour le compte du département ;

- Monsieur THEVENOUD rend compte de l'Assemblée Générale du Pays d'Art et d'Histoire et informe d'une action prévue en 2020 dont le thème porte sur les ponts ; des animations à Salornay sont à étudier, le PAH proposera des outils de communication.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 5 mars 2020 à 20 h.